



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **19 novembre 2021**

Compte rendu affiché le

Date de convocation du conseil municipal le **10 novembre 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Nadia LAKEHAL**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	43

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN - DUMAS, Nassima KAOUAH, Fatma FARTAS, Pierre BARNEOUD - ROUSSET, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Christine JACOB, Harun ARAZ, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Mustapha USTA, Christine BERTIN, Richard MARION, Ange VIDAL

Objet :

Subvention au Bleuets de France

V_DEL_211119_15

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Kaoutar DAHOUM à Myriam MOSTEFAOUI
Pierre DUSSURGEY à Liliane GILET-BADIOU
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Frédéric KIZILDAG à Nadia LAKEHAL
Maoulida M'MADI à Carlos PEREIRA
Sacha FORCA à Christine BERTIN
Audrey WATRELOT à Christine BERTIN**

Rapport de Monsieur BARNEOUD - ROUSSET,

Mesdames, Messieurs,

Le Bleuets de France est une association reconnue d'utilité publique intégrée à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG) depuis 1991.

Elle trouve son origine dans le bilan dramatique de la première guerre mondiale, qui déclenche une mobilisation citoyenne en faveur d'une reconstruction matérielle, économique, et surtout humaine.

Des campagnes d'appel aux dons ont lieu chaque 8 mai et 11 novembre en France, en Outre-mer et à l'étranger.

L'Œuvre nationale du Bleuets de France s'étend aujourd'hui à l'ensemble des conflits prenant en compte autant les victimes de guerre que les pupilles de la Nation ou encore les victimes d'actes de terrorisme.

Le Bleuets de France développe ses missions autour de la solidarité et de la transmission de la mémoire de la manière suivante :

- le soutien aux combattants d'hier et d'aujourd'hui : programmes de réadaptation des blessés physiques et psychologiques, accompagnement de projets d'études pour les pupilles de la Nation, programmes de résilience destinés à des personnes impactées par un acte terroriste, etc ;
- le soutien à des projets valorisant l'histoire et la mémoire des conflits afin de promouvoir les valeurs citoyennes françaises : concours scolaires, voyages scolaires dans les hauts lieux de mémoire, aides aux associations de mémoire, etc.

La Ville de Vaulx-en-Velin s'attache à soutenir tant les programmes d'aide aux victimes que les initiatives mémorielles et pédagogiques comme ceux développés par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Aussi, nous souhaitons accompagner l'association par le biais d'une subvention de 1 000 euros.

En conséquence, je vous propose :

- ▶ d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - ONACVG ;
- ▶ de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574, du BP 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 09/12/2021

Reçu en préfecture le 09/12/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20211119-V_DEL_211119_15-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Considérant la pertinence des projets soutenus par l' Œuvre Nationale du Bleuet de France ;

Entendu le rapport présenté le 19 novembre 2021 par Monsieur Pierre BARNEOUD-ROUSSET, conseiller, délégué aux Anciens combattants, aux Actes commémoratifs et au Travail de mémoire commune ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - ONACVG ;

▶ de dire que les crédits sont inscrits au chapitre 65, article 6574, du BP 2021.

Nombre de suffrages exprimés : 43
Votes Pour : 43
Votes Contre : 0
Abstention : 0
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le vendredi 19 novembre 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#